

REGLEMENT PARTICULIER

Bad in Towns 9^{ème} édition
24 et 25 novembre 2018

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.

Article 1 – Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad et le présent règlement particulier.

Certains points pourront éventuellement être complétés aux vues des inscriptions et des équipements utilisés.

Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est **M.Christophe HEMBERGER**. Il sera assisté par **M.Christophe FRESLON**, juge-arbitre adjoint.

Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec sa fédération nationale et notamment la FFBad pour les joueurs évoluant en France, et être en possession de sa licence 2018/2019 le jour de la fin des inscriptions.

Le tournoi est ouvert :

- Aux seniors répondants aux critères suivants : Classement maximal N3 au moment du tirage au sort.
- Aux jeunes poussins, benjamins de NC à D8 de moins de 32 points de CPPH et minimes de P10 à D7 de moins de 64 points de CPPH.

Les joueurs MiniBaD pourront s'inscrire en catégorie poussin.

Les joueurs benjamins au-delà de 32 points de CPPH pourront se surclasser en minime tant qu'ils respectent la limite de CPPH de ce tableau également, les joueurs minimes de plus de 64 points, les cadets et les juniors devront s'inscrire en catégorie seniors s'ils veulent participer.

Les jeunes minimes pourront s'inscrire au tournoi en catégorie seniors s'ils respectent les mêmes critères de classement que les seniors. En revanche, ils devront veiller à ne s'inscrire que sur un seul tableau par journée.

Article 4 – Procédure d'Inscription

La date limite d'inscriptions est fixée au dimanche 7 novembre 2018.

Prise en compte du CPPH le **8 novembre 2018**.

Elles seront faites, en priorité, au travers du module **badnet** disponible à partir du **1ier octobre 2018**.

Attention : nous ne prendrons pas les inscriptions individuelles, mais uniquement celles qui auront été rentrées sur badnet grâce au « compte du club » du club désirant inscrire ses joueurs.

Article 5 – Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions devront être réglés dans la foulée par virement (RIB sur demande) ou bien par chèque à l'ordre du bad'in'towns et envoyé à :

Benoit LAURENT, 30B rue des jardins, 68680 KEMBS.

Les frais d'inscriptions devront être reçus avant le tirage au sort, sans quoi l'inscription pourra être refusée.

Le tirage au sort est prévu le 10 novembre 2018.

Les droits d'inscription des tableaux seniors sont de 14 euros pour 1 tableau et 18 euros pour 2 tableaux.

Les droits d'inscription des tableaux poussins, benjamins et minimes sont de 10 euros, volants fournis.

Le nombre de participants est limité à **300 joueurs** (par ordre d'arrivée), mais le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter ce nombre à la situation.

Article 6 – Forfaits

Chaque participant inscrit se déclarant forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation.

Les joueurs forfaits devront adresser au plus tard dans les **5 jours** suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue du Grand Est de Badminton.

Chaque participant est invité à s'informer des sanctions encourues en cas de non-respect de cette procédure.

Aucun remboursement des droits d'inscriptions ne pourra être demandé après la date du tirage au sort sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 7 – Tableaux

Pour les séniors, le tournoi est un tournoi de double et de mixte uniquement. Les doubles se joueront le samedi et les mixtes le dimanche.

Pour les séries jeunes, c'est un tournoi de simple uniquement qui rentre dans le cadre du trophée Lardesport, voir règlement en annexe. Si un joueur minime décide de s'inscrire sur un tableau sénior, il ne pourra pas prendre part à un tableau jeunes.

Pour les séniors, tous les tableaux se joueront en poule avec 2 sortants et se termineront la journée où ils auront commencé. Pour les jeunes, les phases finales des simples seront susceptibles de jouer le dimanche.

Pour les catégories séniors, l'organisateur constituera les tableaux en fonction des moyennes des CPPH des paires au jour du tirage au sort, afin d'optimiser le nombre de matchs par joueur tout en tentant de respecter au mieux les niveaux des joueurs.

Article 8 – Joueurs étrangers

Les joueurs étrangers ne seront pas autorisés à participer à cette compétition.

Article 9 – Horaires

Tout joueur doit être présent dans la salle indiquée sur sa convocation et à l'heure précisée ou 30 minutes avant son premier match. Il doit pointer dès son arrivée à la table de marque.

Les horaires des matchs indiqués dans les échéanciers sont donnés à titre indicatif.

Chaque joueur ayant commencé la compétition (ou ayant pointé à la table de marque) pourra ensuite être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel du match peut entraîner la disqualification du(des) joueur(s) concerné(s).

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre le temps est décompté dès l'appel du match concerné par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.

La compétition se déroulera en poules, en privilégiant les poules de 4 en fonction du nombre d'inscrits. L'organisateur pourra fusionner des séries si le nombre de participants le nécessite.

Article 9– Lieu

La compétition se déroulera:

A Kembs : Salle polyvalente, Allée Eugène Moser.
Pour les jeunes :

Article 10 – Arbitrage

La compétition se déroulera en auto arbitrage avant les phases finales. Les phases finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci, l'éclairage au-dessus du terrain ou les éléments du panneau de basket sera compté let au service, faute en cours de l'échange.

Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (câble de panneau de basket par exemple), le volant sera let tout le temps.

Si l'un des joueurs le désire (pour une situation particulière), il pourra demander un arbitre auprès du juge-arbitre responsable de sa salle.

Article 11 – Coaching

En dehors des finales, la disposition des terrains ne permettant pas de placer 1 chaise de part et d'autre de chaque terrain, le coaching en dehors des arrêts de jeu réglementaires est interdit.

Dans tous les cas, le coaching des jeunes de moins de 13 ans sera toujours interdit.

Article 12 – Volants

Les matchs se joueront avec des volants en plume dans toutes les catégories, et sont à la charge des joueurs (à répartition égale durant un match).

En cas de litige, le volant officiel est le **RSL 3**. En vente dans la salle le jour du tournoi en cas de besoin.

Durant les finales les volants seront fournis.

Article 13 – Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Il est interdit de FUMER dans les salles ou d'apporter des récipients en verre.

Il vous est demandé de laisser les salles propres en utilisant notamment les poubelles mises à votre disposition.

**Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et bon tournoi.
Le comité d'organisation.**

--	--